



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/991
31 March 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

856ème séance plénière
PC Journal No 856, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 991
CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA
CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 3/04 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants sont invités à échanger des informations sur l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et à identifier des stratégies possibles de lutte contre cette menace,

Rappelant la Décision No 7/06 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants expriment leur préoccupation devant les attaques continues de pirates informatiques et sont appelés à envisager de prendre les mesures appropriées pour protéger les infrastructures et réseaux vitaux d'informations sensibles contre la menace de cyberattaques,

Rappelant la Décision No 9/07 du Conseil ministériel par laquelle le mandat de l'OSCE a été encore élargi pour inclure également la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet,

Rappelant la Décision No 9/09 du Conseil ministériel sur la lutte contre les crimes de haine, dans laquelle il est notamment demandé aux États participants de remédier à l'utilisation croissante d'Internet pour prôner des vues constituant une incitation à la violence motivée par des préjugés, y compris les crimes de haine, tout en veillant à ce que les mesures prises en la matière soient conformes aux engagements de l'OSCE, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression,

Rappelant la Décision No 10/08 du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur un atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité et prenant acte des résultats de cet atelier, notamment des recommandations et des suggestions distribuées sous la cote FSC.DEL/92/09,

Rappelant les discussions sur la question de la cybersécurité menées dans le cadre du Processus de Corfou,

Rappelant la Décision No 2/09 du Conseil ministériel, dans laquelle il est souligné que les États participants sont disposés à considérer le problème de la cybersécurité comme une menace et un défi à caractère transnational pour la sécurité et la stabilité, et prenant note du rapport du Secrétaire général de l'OSCE concernant l'application de la Décision MC.DEC/2/09 sur la poursuite des efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces et aux défis transnationaux pour la sécurité et la stabilité (SEC.GAL/107/10), qui présente des options pour un rôle plus actif de l'Organisation dans le renforcement global de la cybersécurité,

Rappelant les exposés et les débats ayant eu lieu à la 45ème séance commune du FCS et du CP le 2 juin 2010, qui ont porté notamment sur le rôle que l'OSCE pourrait jouer en tant que plateforme pour échanger des points de vue nationaux sur les normes de comportement des États dans le cyberspace,

Tenant compte des efforts, des initiatives et des instruments des autres entités régionales et internationales actives dans des domaines liés à la cybersécurité – en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies – et soucieux de compléter, de promouvoir et de renforcer les efforts existants, selon qu'il conviendra, tout en évitant les doubles emplois inutiles,

Eu égard à l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies continue de porter à la question, notamment dans un rapport de 2010 sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (A/65/201) établi par un groupe d'experts gouvernementaux créé en application du paragraphe 4 de la résolution 60/45 de l'Assemblée générale,

Reconnaissant que les menaces émanant du cyberspace et les mesures visant à renforcer la cybersécurité figurent parmi les préoccupations urgentes des États participants en matière de sécurité,

Notant avec préoccupation que les menaces émanant du cyberspace évoluent constamment et qu'elles augmentent rapidement,

Reconnaissant que, pour rester adaptées aux besoins et aux intérêts des États participants, les activités menées par l'OSCE pour faire face aux menaces émanant du cyberspace doivent évoluer en fonction de la menace, et prenant note des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités organisées en la matière par un certain nombre de structures de l'OSCE à l'échelle de l'Organisation et aux niveaux régional et national,

Reconnaissant que les liens entre les divers aspects des menaces contemporaines émanant du cyberspace nécessitent une approche globale de la cybersécurité,

Réaffirmant que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit est au cœur du concept global de sécurité de l'OSCE, et que les efforts visant à renforcer la cybersécurité devront respecter pleinement les libertés fondamentales telles que la liberté d'opinion et la liberté d'expression, notamment la liberté de demander, de recevoir et de fournir des informations, qui sont indissociables de la démocratie et qui sont, dans les faits, renforcées par l'Internet et l'état de droit,

Réaffirmant que l'OSCE peut servir de plateforme pour le dialogue coopératif sur la sécurité entre ses États participants, ainsi qu'avec les entités régionales et internationales actives dans ce domaine thématique, notamment pour l'échange de vues sur les normes et le comportement des États,

Charge le Secrétaire général d'organiser une conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE, devant se tenir les 9 et 10 mai 2011, à Vienne, avec la participation de représentants des entités internationales pertinentes et du secteur privé, et conformément à la brève description annexée à la présente décision ;

Invite les États participants à envisager de fournir des contributions extrabudgétaires pour cette conférence.

CONFÉRENCE DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CYBERSÉCURITÉ : EXPLORATION DU RÔLE FUTUR DE L'OSCE

Vienne, 9 et 10 mai 2011

La Conférence de l'OSCE sur une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE, traitera de la voie qui pourra être suivie à l'avenir dans ce domaine thématique.

La réunion comportera deux parties :

La première partie de la conférence présentera et fera mieux connaître les diverses menaces pour la cybersécurité relatives a) au domaine politico-militaire, notamment les infrastructures sensibles, ainsi que la nature et l'étendue possible des normes de comportement dans le cyberspace ; et b) la cybercriminalité et l'utilisation à des fins terroristes de l'Internet, en accordant une large place aux contre-mesures potentielles, aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques nationales, également en matière d'enquêtes et de poursuites, à la constitution de partenariats public-privé et à la participation effective de la société civile.

La deuxième partie de la réunion portera sur les réponses qui pourraient être apportées aux cybermenaces et sur l'élaboration de normes de comportement des États susceptibles de contribuer à la cybersécurité, ainsi que de mesures qui permettraient de réduire les conceptions erronées et le risque, y compris les mesures de confiance, les considérations pertinentes relatives aux droits de l'homme, les mesures de stabilité et de réduction des risques et les échanges d'informations, par exemple sur les cadres juridiques pertinents, et accordera une large place aux développements et aux initiatives à l'échelle mondiale et régionale et, en particulier, aux rôles des autres organisations régionales dans ce domaine.

La séance de clôture portera sur le rôle futur que pourrait jouer l'OSCE et, plus particulièrement, sur la mesure dans laquelle et la façon dont les initiatives prises à l'échelle mondiale et régionale pourraient être renforcées par l'OSCE et sur les lacunes potentielles que l'OSCE pourrait combler, à la lumière également des recommandations formulées par le groupe pertinent d'experts gouvernementaux constitué par l'Organisation des Nations Unies¹.

D'une manière générale, la conférence sera conduite dans l'optique suivante :

1 Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (A/65/201).

- Appeler l'attention sur l'impact qu'ont les diverses formes et techniques d'utilisation abusive du cyberespace sur la sécurité dans la région de l'OSCE, sur les différents auteurs et les diverses cibles, et sur les contre-mesures et réponses pertinentes, en particulier de la part des organisations internationales et régionales ;
- Explorer les possibilités qui s'offrent à l'OSCE d'apporter une valeur ajoutée aux efforts existants en suivant une approche globale incluant un échange de vues au niveau national et l'élaboration éventuelle de normes ayant trait au comportement des États dans le cyberespace ;
- Offrir une base pour déterminer le rôle futur de l'Organisation dans ce domaine thématique et comment, de manière générale, rehausser le profil de l'OSCE en se fondant sur les débats, recommandations et résultats des réunions antérieures de l'OSCE ;
- Examiner les mesures qui pourraient devoir être prises au niveau organisationnel et en ce qui concerne le cadre politique, et si les initiatives prises aux niveaux mondial et régional pourraient être encore renforcées en tirant parti des atouts de l'OSCE pour ce qui est du renforcement de la confiance, de l'échange des enseignements tirés, du renforcement des capacités et de la promotion des meilleures pratiques – éventuellement en élaborant un document stratégique de l'OSCE.

Le Secrétariat de l'OSCE établira un rapport de suivi présentant les suggestions et recommandations concrètes qui auront été formulées à la réunion au sujet du rôle futur de l'OSCE dans le renforcement global de la cybersécurité et aux activités de suivi que les structures compétentes de l'OSCE pourraient mener en complément des efforts internationaux déployés dans ce domaine.